

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1850.

(Voir les N° 156 et 222 de la Chambre des Représentants, session de 1848 à 1849,
et le N° 4 du Sénat, session 1849-1850)

MESSIEURS,

Vous avez chargé votre première Commission de l'examen du Budget des Dotations pour l'exercice 1850.

En son nom, je vais avoir l'honneur de vous soumettre le résultat de ses délibérations.

Ce Budget se divise en quatre chapitres et en sept articles.

L'ensemble n'a donné lieu à aucune discussion.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

Liste civile. fr. 2,751,322 75
somme fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832.

CHAPITRE II.

ART. 2.

Sénat.	fr.	40,000	»
Savoir :			
Chiffre demandé pour les dépenses ordinaires.		30,000	«
Plus, pour les dépenses extraordinaires provenant de l'appropriation du nouveau local et de son ameublement.		10,000	»

CHAPITRE III.

ART. 3. — CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Le crédit demandé est de.	fr.	459,000
En 1849, il n'était que de.		438,650

(2)

La majoration actuelle, de 20,550
est jugée convenable, afin de n'avoir pas à recourir plus tard à des crédits
supplémentaires.

CHAPITRE IV.

ART. 4, 5, 6 et 7. — COUR DES COMPTES.

Crédit réclamé fr. 149,100

Simple réduction de 2,800 fr. sur le chiffre de l'exercice courant, par suite
du transfert de cette somme au Budget de la Dette publique, service des
pensions.

Il résulte de ces modifications que le Budget de l'année 1850 présente une
augmentation de fr. 17,550.

La discussion n'ayant motivé aucun changement, le total de ce Budget
s'élève en conséquence à fr. 3,399,422 75

Votre Commission l'a admis sur ce pied à l'unanimité et a l'honneur de
vous en proposer l'adoption.

ED. COGELS.
FERD. SPITAEELS.
ZOUDE.
Comte COGHEN, Rapporteur.